

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 24/03/2023
TENU A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H00

PRESENTS : Nicolas VILAIN, Patrick MICHELIN, Françoise EUVRARD, Sarah BARUET, Matthieu RABOT, PARADIS Laurent, Hélène LIET, Isabelle MARTINET, GALLAND Vanessa Quentin PERRUSSON, Alexis GAUTHIER

EXCUSES : John SIMONET, Philippe DRIVON, Sylvie BERNARD, Daniel CEVRERO,

Approbation du procès-verbal du 10 février 2023 à l'unanimité par le Conseil Municipal

2)Approbation des comptes de gestion 2022 de la Trésorerie pour les budgets Commune, Transport Scolaire, Assainissement : les comptes sont approuvés à l'unanimité

3)Approbation des comptes administratifs 2022 pour les budgets Commune, Transport Scolaire, Assainissement :

Après présentation du compte administratif principal, du compte administratif transport scolaire et du compte administratif du budget assainissement par M. le Maire, les comptes sont validés par le Conseil, hors la présence du Maire.

4)Approbation des affectations de résultat 2022 pour les budgets Commune, Transport Scolaire, Assainissement :

Après présentation par M. le maire, le compte de résultat 2022 est approuvé par le Conseil.

5)Vote des budgets primitifs 2023 pour les budgets Commune, Assainissement :

Après étude et ventilation détaillée des prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2023, les budgets primitifs principaux de la commune et de l'assainissement sont adoptés à l'unanimité.

6)Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 :

Il est décidé de ne pas augmenter les taux à savoir :

Taxe foncière bâti :	30.09 %
Taxe foncière non bâti :	23.57 %
Taxe Habitation :	12.53 %
Cotisation foncière des entreprises :	15.19 %

7) Voisins Vigilants

Lors du Conseil Municipal du 2 décembre 2022, la gendarmerie de Saint Germain du Bois est venue expliquer en quoi consiste le dispositif de participation citoyenne, voisins vigilants.

Le dispositif de participation citoyenne consiste à l'installation d'une chaîne de vigilance et de diffusion améliorant la prévention de proximité vis-à-vis de tous les habitants et facilitant l'échange d'informations entre la population et les forces de sécurité.

Ce dispositif repose sur un partenariat entre les services de l'Etat (préfecture, gendarmerie, police), les communes et les habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 7 voix pour, 2 voix non et 2 abstentions adopte le dispositif voisins vigilants.

8) Tarif garderie et transport scolaire

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la mise en place du service de garderie de la commune et le nouveau dispositif concernant le transport scolaire qu'il serait bon de revoir le tarif pour le transport scolaire ainsi que la garderie pour la rentrée 2023-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'arrêter le tarif du transport scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

1^{er} enfant : 40 € par trimestre
2^{ème} enfant : 35 € par trimestre
3^{ème} enfant et plus : 30 € par trimestre

DECIDE d'arrêter le tarif de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit

1^{er} enfant : 0.50 € la demi-heure
2^{ème} enfant : 0.40 € la demi-heure
3^{ème} enfant et plus : 0.30 € la demi-heure

INDIQUE que la facturation s'effectuera par trimestre soit 3 facturations dans l'année scolaire.

9) Fonctionnement Piscine Municipale

La piscine municipale de Serley sera ouverte du 8 juillet au 25 août 2023.

Fonctionnement de la Piscine pour cette année :

- 2 analyses d'eau seront à effectuer chaque jour. En semaine elles seront réalisées par le personnel communal, le weekend un élu se chargera d'effectuer ces analyses ;
- Vente des tickets piscine : cette année nous allons privilégier au maximum la vente de ticket durant les heures de présences de la secrétaire de mairie, en dehors les élus bénévoles se chargeront de cette vente.

10) Fonctionnement du Gîte, des Chalets et de la Salle des Fêtes

Suite au départ à la retraite de la personne qui était en charge de la gestion du gîte, des chalets et de la salle des fêtes, le Conseil Municipal opte pour un nouveau mode de gestion.

En effet, les états des lieux ainsi que la remise des clés aux locataires, concernant le gîte, les chalets et la salle des fêtes seront effectué par les élus.

Concernant la remise au propre des lieux : celle-ci sera effectué en grande majorité par les loueurs des locaux, et quand cela sera nécessaire nous ferons appelle à un prestataire de service.

11) Questions et informations diverses

- Une demande de subvention a été accordée aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Mervans d'un montant de 50€.
- Fleurissement : les bénévoles ont mis en pot 650 canas. La commande de fleur ainsi que le terreau ont été commandés. Une cuve de 10m3 a été mise en place à l'atelier communal, une pompe pour pouvoir récupérer l'eau sera installée.
- En échange de bacs poubelles avec la Commune de Ciel une commande de plantes vivaces de 100€ nous est offert en remerciement.
- Arrosage des espaces fleuris rue de l'église a été remis en état de fonctionnement.
- Chaufferie bois : un problème à la chaufferie est intervenu, le technicien de maintenance est venu pour la réparation.

- AG de la Seillette : des travaux vont être réalisés rue de la Champonnière environ 550 mètres de canalisations seront refaits. Des travaux sur certains châteaux d'eau vont être réalisés
- Ecole : le conseil d'école a eu lieu le 17 mars 2023. Visite de l'école par le DDEN. Prévision des effectifs pour la rentrée prochaine environ 45 élèves
- Vu les effectifs de la rentrée, possibilité de remettre la cantine à la salle des fêtes.
- Commission voirie de la CCBR 71 : suite au passage de la commission voirie en date du 22 mars 2023 plusieurs voies seront refaites : en fonction des choix de la CCBR 71.
- Journée participative : une journée participative sera organisée le 3 juin 2023.
- Bulletin municipal : le bulletin municipal est terminé. Il va être envoyé à l'imprimerie et sera ensuite distribué à l'ensemble de la commune.

Fin séance 23h30

Le Maire
Nicolas VILAIN



